Nations Unies A/55/339

Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 96 c) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable et coopération économique internationale

Développement culturel

Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a présenté sur le développement culturel en application de la résolution 53/184 de l'Assemblée, en date du 15 décembre 1998.

* A/55/150.
** Le projet de rapport a été reçu de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 24 août 2000.

00-62644 (F) 031000 031000

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. Introduction

1. Dans sa résolution 53/184, après avoir pris acte de la note du Secrétaire général relative à la tenue de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, mars-avril 1998), l'Assemblée générale invitait tous les États, les organes intergouvernementaux, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales à donner effet aux recommandations contenues dans le Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement adopté par la Conférence de Stockholm, à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) afin d'assurer le suivi efficace du Plan d'action, et à intensifier leurs efforts pour intégrer la dimension culturelle dans leurs programmes et projets de développement. Elle encourageait également l'UNESCO à « poursuivre sa mission de promouvoir dans tout le système des Nations Unies une plus grande compréhension des rapports essentiels entre la culture et le développement, compte tenu de la diversité des cultures et de la nécessité d'appliquer les recommandations de la Conférence de Stockholm ». Enfin, l'Assemblée générale priait le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO, de lui présenter à sa cinquante-cinquième session un rapport sur l'application de la résolution.

2. La Conférence de Stockholm représentait la validation de nombreuses années d'activités de promotion entreprises par l'UNESCO pour amener la culture au coeur du programme général de développement. Elle a aussi permis d'établir un échéancier international pour renouveler les efforts en ce sens et d'avancer de nouvelles méthodes pour aborder les problèmes complexes et en évolution rapide de notre époque. La Conférence a établi l'ordre du jour pour les actions et initiatives gouvernementales dans le domaine de la culture pour nombre d'années à venir. Elle a déjà permis de faire reconnaître de plus en plus largement que la culture est un domaine essentiel de l'activité humaine et un ingrédient primordial du processus de développement : la culture représente la charpente même de l'identité, et la plus haute expression de la créativité individuelle et collective, ainsi qu'un moteur de plus en plus important à la fois de la croissance économique et des énergies et de la cohésion dont ont besoin toutes les sociétés.

II. Mesures prises par les États Membres et les organisations internationales

3. Nombre de gouvernements, d'organisations et d'institutions, tant publiques que privées, ont répondu au cri de ralliement en faveur de la culture contenu dans le Plan d'action de Stockholm. On peut citer notamment l'établissement par Mme Sheila Copps, Ministre du patrimoine canadien, d'un réseau informel de ministres de la culture, qui se sont réunis pour la première fois à Ottawa en juin 1998 pour examiner les moyens de soutenir les cultures locales et nationales sur une planète de plus en plus mondialisée, et ont décidé d'établir un réseau international informel pour promouvoir ces objectifs. Le Gouvernement mexicain a accueilli la deuxième réunion de ce réseau informel en septembre 1999, et le Gouvernement grec en organisera une troisième en septembre 2000.

4. Parmi les autres faits nouveaux importants, la Banque mondiale a établi un programme de prêts en faveur des projets culturels; a organisé, de concert avec le Gouvernement italien et en coopération avec l'UNESCO, le séminaire « La culture compte » à Florence (Italie), du 4 au 7 octobre 1999, sur le financement et l'économie de la culture dans le développement durable; et a créé une page spéciale sur la culture et le développement sur son Portail mondial du développement (<www.worldbank.org>). La Banque interaméricaine de développement (BID) a elle aussi intensifié ses efforts dans le domaine de la culture. Un colloque spécial sur le développement et la culture a été organisé avec la coopération de l'UNESCO et de l'Institut d'études politiques à l'occasion de la réunion annuelle de la BID qui s'est tenue en mars 1999.

5. L'UNESCO a encouragé ces activités et beaucoup d'autres, soulignant constamment la nécessité de prendre des initiatives concrètes pour mobiliser la volonté politique et convaincre les gouvernements de promouvoir des politiques gouvernementales qui reconnaissent le rôle central de la culture dans le développement.

6. Les États Membres de toutes les régions ont contribué à la conceptualisation du nouveau programme sur les politiques culturelles pour le développement élaboré par le Directeur général de l'UNESCO, dans le cadre du suivi de la Conférence de Stockholm (voir ci-après), en indiquant leurs priorités dans leurs réponses à un questionnaire que le secrétariat de l'UNESCO leur a envoyé dans le courant de l'été 1999, ou en faisant appel aux services consultatifs et aux compétences techniques de l'UNESCO. Un grand nombre d'États Membres ont commencé à réexaminer leurs politiques culturelles à la lumière du Plan d'action de Stockholm ou ont envisagé de reformuler leurs cadres de politique culturelle. Ils ont cherché à entreprendre les différentes tâches soulignées dans le Plan d'action, notamment encourager les industries culturelles nationales, trouver de meilleurs moyens de « vivre ensemble » dans un esprit de pluralisme et de dialogue interculturel, et promouvoir différentes façons d'envisager la démocratie culturelle dans un monde de plus en plus interconnecté. Certains États Membres qui n'ont pas encore défini des politiques officielles déclarent à présent qu'ils souhaitent le faire.

III. Mesures prises par l'UNESCO

7. Au printemps 1998, juste après la Conférence de Stockholm, le secrétariat de l'UNESCO a conçu une nouvelle ligne d'action concernant les politiques culturelles pour le développement, que le Conseil exécutif de l'organisation a approuvée à l'automne 1998 et a développée plus avant dans le projet de budget-programme pour 2000-2001, et que la Conférence générale a examinée à sa trentième session à l'automne 1999. Aux termes d'une résolution adoptée par la Conférence générale à cette occasion, le Directeur général est autorisé à promouvoir des politiques gouvernementales qui reconnaissent le rôle essentiel de la culture dans le développement, y compris en termes de création d'emplois, en mobilisant et en partageant l'information et les connaissances nouvelles dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne le commerce de produits culturels, en facilitant l'élaboration de cadres d'action novateurs et en renforçant les capacités nationales et locales de gestion/administration des institutions culturelles et à développer la coopération interinstitutions de manière à établir des liens étroits entre les politiques culturelles et les politiques éducatives, sociales, de santé et de développement.

8. Cette tâche est actuellement exécutée en trois volets, par :

a) L'étude, la collecte et la diffusion des connaissances et des informations utiles à l'élaboration de politiques;

b) La promotion du renforcement des capacités dans les États membres; et

c) L'intensification des activités de promotion et de réflexion relatives aux politiques culturelles pour le développement.

Pour formuler le mandat, le secrétariat a engagé de vastes consultations avec les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les fondations, ainsi qu'avec des experts et activistes individuels dans le domaine de la politique culturelle. Le but était de mettre au point un programme qui pourrait à la fois bénéficier de toutes les activités culturelles de l'UNESCO et influer sur ces activités, tout comme l'avait recommandé la Conférence de Stockholm. La consultation préparatoire a aidé à dresser la carte de la diversité entre les cultures en ce qui concerne les positions et les mesures politiques. Dans le cadre du processus de consultation, on a demandé que soient établies des études analytiques sur la façon dont on abordait les problèmes clefs dans différentes régions. Le secrétariat a aussi étudié de près le programme d'examen de la politique culturelle du Conseil de l'Europe, aux fins de tirer parti des précieux enseignements issus de cette expérience et de les adapter aux besoins exprimés dans d'autres environnements géoculturels.

9. L'élaboration du nouveau programme s'est accompagnée d'activités de diffusion des messages de la Conférence de Stockholm. Environ 10 000 exemplaires du *Rapport final* de la Conférence ont été largement distribués dans toutes les langues de travail de la Conférence générale. On s'est particulièrement efforcé de donner aux bureaux extérieurs des exemplaires du Plan d'action ainsi que du *Rapport final* tant sous forme électronique que sur papier, en espérant qu'ils pourraient stimuler la création de groupes de travail nationaux et d'autres initiatives visant à faire un usage pratique des textes issus de la Conférence. Une section consacrée à la Conférence et à son suivi, y compris une composante interactive, a été ajoutée au site Web « Culture » de l'UNESCO. On y trouve notamment un éditorial bimensuel sur les questions de culture et de développement.

10. Outre l'ensemble spécifique d'activités sur les politiques culturelles exposé ci-dessus, le Conseil exécutif de l'UNESCO, à sa session de 1998, a prié le Directeur général de proposer, dans une optique transdisciplinaire, une gamme détaillée d'activités visant à promouvoir la coopération internationale en matière de culture et de développement. Parmi les mesure prises pour donner suite à cette demande, on peut citer les travaux de recherche et d'analyse menés dans le cadre du *Rapport mondial sur la culture* et l'élaboration de programmes dans les domaines de la créativité artistique et du patrimoine culturel, des droits d'auteur, des industries de la culture et du pluralisme culturel. L'organisation, en juin 1999, avec l'appui et la coopération du Patrimoine canadien et de la Commission nationale française pour la coopération avec l'UNESCO, d'un séminaire sur le thème « La culture : une marchandise pas comme les autres », en est un exemple particulièrement illustratif. Ce séminaire a rassemblé des artistes, des professionnels indépendants, des juristes, des économistes et d'autres spécialistes des secteurs public et privé de la culture et de la radiodiffusion venant de toutes les régions du monde. On y a examiné essentiellement les enjeux économiques et commerciaux du secteur culturel, comme il avait été souligné à Stockholm, et on a indiqué les moyens par lesquels l'UNESCO pourrait promouvoir un débat international sur les stratégies appropriées requises dans les négociations internationales; on a aussi parlé de la teneur et des procédures de l'action gouvernementale, et tenu un débat spécifiquement consacré à la situation des industries de la culture dans différentes régions.

11. Parallèlement, l'objectif plus vaste de la reformulation de l'ensemble du programme de l'UNESCO compte tenu de la Conférence de Stockholm a été poursuivi en 1998-1999, grâce aux travaux du Comité intersectoriel des politiques culturelles pour le développement, présidé par M. Javier Pérez de Cuéllar, et d'une Équipe spéciale intersectorielle sur les politiques culturelles pour le développement, présidée par le Sous-Directeur général à la culture. À la lumière des discussions qui se sont tenues dans ces deux organes et dans le contexte de la restructuration du secrétariat à laquelle le Directeur général se livre actuellement, une division des politiques culturelles est en cours de création, afin d'assurer dans ce domaine une approche holistique englobant toutes les dimensions du programme culturel.

12. Entre-temps, le secrétariat a contacté de diverses façons les secrétariats des institutions spécialisées des Nations Unies, en application de la recommandation faite par la Conférence de Stockholm au Directeur général, à savoir communiquer le Plan d'action aux chefs de secrétariat de toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies et aux autres organisations intergouvernementales, tant internationales que régionales, en vue d'obtenir qu'elles inscrivent les objectifs d'action culturelle dans tous leurs programmes et activités de développement. En conséquence, dans le courant de l'été 1998, le Plan d'action a été envoyé à tous les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies, l'intention étant de renforcer la coopération interinstitutions dans le domaine de la culture et du développement. Un grand nombre d'organisations ont réagi positivement en nommant des chargés de coordination dans ce domaine et en se déclarant prêtes à envisager des mesures communes avec l'UNESCO. Comme nombre de ces institutions sont, en fait, en train de lancer des activités portant sur les questions de développement dans une perspective culturelle dans le cadre de leurs propres mandats, l'UNESCO a aussi créé une nouvelle page Web sur son site Culture et développement, avec des liaisons avec toutes les pages Internet des organisations du système des Nations Unies qui illustrent leurs programmes et projets touchant la culture et le développement. La nouvelle page a été lancée le 30 juin 2000, faisant de l'interaction à l'échelle du système que demande le Plan d'action de Stockholm une réalité.

13. Enfin, l'UNESCO, ayant été invitée en mai 2000 par la Division de l'analyse des politiques de développement (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU) à présenter des commentaires sur le projet de nouvelle stratégie internationale de développement pour 2001-2010 établi par le Secrétaire général en application de la résolution 54/206 de l'Assemblée générale, le secrétariat a proposé d'inclure une section distincte sur « la culture et le développement » dans le chapitre sur les objectifs, politiques et mesures d'application, et d'utiliser un libellé approprié pour le chapitre sur les principaux objectifs de la stratégie. On se rappellera que dans le Plan d'action de Stockholm, il était demandé au Directeur général de l'UNESCO de garder comme objectif l'inscription d'une perspective culturelle dans la prochaine stratégie internationale du développement.